

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6403  
LUNDI 8 FEVRIER 2021

PARUTION  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice..... **Page 228**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 228**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels..... **Page 273**

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Direction de la commande publique - Avis..... **Page 275**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage..... **Pages 275 à 278**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## 2020- Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme D. contre la décision du 12 novembre 2019 du Maire de Lyon rejetant sa demande portant sur un aménagement technique de son poste de travail (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/31 du 15 octobre 2020 déléguant à M. Vincent Fabre les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 2005763 du 13 août 2020 déposée par Mme D. représentée par Maître Meriem Iderkou avocate au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme D., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de la décision du 12 novembre 2019 du maire de la Ville de Lyon rejetant sa demande portant sur un aménagement technique de son poste de travail ;

La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 200 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Vincent FABRE*

## 2021 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme B. contre le titre exécutoire n° 5863 émis le 29 juillet 2020 d'un montant de 529,39 euros correspondant à un trop perçu au titre d'un arrêt maladie (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/31 du 15 octobre 2020 déléguant à M. Vincent Fabre les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 2006682 du 18 septembre 2020 déposée par Mme B. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme B., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation du titre exécutoire n° 5863 émis le 29 juillet 2020 d'un montant de 529,39 euros correspondant à un trop perçu au titre d'un arrêt maladie ;

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Vincent FABRE*

## Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
739	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Lavolette</b>	sur 30 m, au droit du n° 18 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 18	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h30 à 16h30
740	Entreprise Société Eurofins Cbm69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place d'un centre de dépistage de la Covid19	l'installation de 2 barnums 5 x 5 et d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	<b>Place Carnot</b>		A partir du jeudi 28 janvier 2021, 8h, jusqu'au mercredi 17 février 2021, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
741	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Bonnefoi et la rue Villeroy	A partir du mardi 26 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 16h
742	Entreprise Proximag	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 85	Le mercredi 3 mars 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 85	
743	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neuve</b>	sur 5 m à l'Ouest de la rue de la Bourse	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
744	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic lors des opérations de démolition à l'avancée du chantier	<b>Rue Croix Barret</b>	trottoir Sud, entre le n° 100 et la route de Vienne	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Vienne</b>	trottoir Ouest, entre le n° 124 et la rue Croix Barret	
				<b>Rue Croix Barret</b>	trottoir Sud, entre le n° 100 et la route de Vienne	
			<b>Route de Vienne</b>	trottoir Ouest, entre le n° 124 et la rue Croix Barret		
			<b>Rue Croix Barret</b>	côté pair, entre le n° 100 et la route de Vienne		
			<b>Route de Vienne</b>	côté pair, entre le n° 124 et la rue Croix Barret		
745	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance des lignes aériennes électriques	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur 20 m sur le trottoir situé au droit du n° 15, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 1 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit de la zone de chantier située au n°15	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur 20 m sur le trottoir situé au droit du n°15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
746	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Fromagerie</b>	de part et d'autre du n°5, durant la phase de fermeture à la circulation de la rue	A partir du lundi 1 février 2021, 8h, jusqu'au vendredi 5 février 2021, 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité			
			les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Président Edouard Herriot	
747	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Sathonay</b>	au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 1	
748	Entreprise Essence Ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Bataille</b>	trottoir Nord, au droit du n° 9	Le mardi 2 février 2021, de 6h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et la rue Marius Berliet	
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Est/Ouest, entre le n° 9 et la rue Marius Berliet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 9 et la rue Marius Berliet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et la rue Marius Berliet	
749	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai des Etroits</b>	sens Sud-Nord sous la trémie du boulevard Urbain M 7	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mercredi 10 février 2021, de 22h à 4h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situés sous la trémie du boulevard Urbain M 7	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
750	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Saint Georges</b>	de part et d'autre du n° 78, entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	Les mercredi 3 février 2021 et jeudi 4 février 2021
			la circulation des piétons sera interdite		au droit de la zone de chantier un cheminement de déviation sera matérialisé par le demandeur	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de la zone de chantier entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 68 et 114	Les mercredi 3 février 2021 et jeudi 4 février 2021, de 7h à 19h
751	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Grande rue des Feuillants</b>	par tronçons successifs	A partir du mercredi 3 février 2021, 7h, jusqu'au mardi 9 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, la rue pourra rester fermer pour des raisons de sécurité en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, sauf les week-end	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au mardi 9 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Tolozan</b>	sens Sud-Nord entre le quai André Lassagne et la petite rue des Feuillants, lors des phases de fermeture à la circulation de la grande rue des Feuillants entre la petite rue des Feuillants et la rue Royale	
752	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Jussieu</b>	entre la place Carnot et la rue Grôlée	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté impair, entre la place Carnot et la rue Grôlée					
753	Entreprise Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lanterne</b>	sur 5 m au droit du n° 18	A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au samedi 27 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
754	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coignet</b>	sur 20 m, au droit du n° 57 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 57	A partir du jeudi 28 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
755	Métropole de Lyon - Service DPMG	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du bâtiment "Lugdunum"	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur la voie de circulation du sens opposé la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf véhicules de sécurité la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cleberg</b>	sens Ouest-Est entre la rue Roger Radisson et la rue Cardinal Decourtray sens Est-Ouest, entre la rue Cardinal Decourtray et la rue Roger Radisson sur le trottoir et la chaussée, côté impair, situés entre la rue Roger Radisson et le n° 3 sur le trottoir impair situé entre la rue Roger Radisson et le n° 3, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé des deux côtés de la chaussée entre la rue Roger Radisson et le n° 3	A partir du mercredi 27 janvier 2021, 7h, jusqu'au jeudi 25 février 2021, 17h
756	Madame G.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Mercière</b>	au droit du n°88, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise pour accéder au n° 88	Le samedi 30 janvier 2021, de 7h à 20h
757	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Enghien</b> <b>Rue de Condé</b> <b>Rue d'Enghien</b> <b>Rue de Condé</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Condé sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Enghien sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Condé sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Enghien	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
758	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Charmettes</b>	trottoir pair Ouest entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	Le vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	Le vendredi 29 janvier 2021
759	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon levage	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Nord, au droit du n° 119	Le mercredi 3 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation sur le site propre bus sera interrompue		site propre bus, sens Sud/Nord, au droit du n° 119	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 119	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 119	
760	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite en alternance	<b>Avenue du Plateau</b>	trottoir Sud ou trottoir Nord, sous la barre de la Sacvel située au n° 240	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue des Erables et la rue Denise Joussot	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
761	Association Arbralégumes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers paysans	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés, chaque mercredi	<b>Place Croix Paquet</b>		A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 18h15 à 18h45
			l'installation de 5 tables sera autorisée, chaque mercredi			A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 14h30 à 15h
						A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 15h à 18h15
762	Métropole de Lyon - Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Harmonie</b>	entre le n° 3 et le n° 11, des deux côtés	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
763	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	trottoir Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	Les lundi 8 février 2021 et mardi 9 février 2021, de 7h30 à 18h
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	trottoir Ouest, entre le n° 19 et n° 13	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens avec un alternat par piquets K10	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	Les lundi 8 février 2021 et mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 19 et n° 13	Les lundi 8 février 2021 et mardi 9 février 2021, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 19 et n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Sud, côté Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 13	
			764	Association Arbra-légumes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers paysans	
765	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Simon</b>	sur 50 m au Nord de la rue Marietton	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le n° 35	
766	Ecole de cinéma Eicar Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté Sud, sur les 20 premiers mètres situés à l'Ouest de la rue Camille Roy	Le mardi 2 février 2021, de 14h à 23h
				<b>Rue des Petites Sœurs</b>	côté Nord, sur 40 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 9 et le n° 11	Le jeudi 4 février 2021, de 19h à 22h
				<b>Rue Chevreul</b>	côté Nord, sur les 20 premiers mètres situés à l'Ouest de la rue Camille Roy	Le mardi 2 février 2021, de 14h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
767	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, sur 25 m au droit du n° 96	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021
				<b>Rue des Archers</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	
768	Entreprise Masclet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 3 février 2021
769	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée et de réfection de tranchées pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction Voirie	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	<b>Dans certaines rues de Lyon</b>		A partir du jeudi 28 janvier 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
770	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue en permanence au droit des emprises de chantier	<b>Rue Chalopin</b>	entre la rue de la Thibaudière et la rue Salomon Reinach	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	<b>Rue Chalopin</b>	entre la rue de la Thibaudière et la rue Salomon Reinach	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Salomon Reinach</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
				<b>Rue Chalopin</b>		
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Rue Salomon Reinach</b>	au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Chalopin</b>	au débouché sur la rue de la Thibaudière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
771	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de poses d'arceaux de vélo pour le compte de la Métropole de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	sur 10 m au droit du n° 142	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021, de 7h30 à 17h
					sur 10 m au droit du n° 124	
					sur 10 m entre le n° 62 et le n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m entre le n° 62 et le n° 64	
					côté pair, sur 10 m au droit du n° 124	
					côté pair, sur 10 m au droit du n° 142	
772	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de poses d'arceaux de vélo pour le compte de la Métropole de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Villon</b>	face n° 29	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h30 à 17h
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté pair, sur 10 m face n° 29
773	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de poses d'arceaux de vélo pour le compte de la Métropole de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 135	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021, de 7h30 à 17h
					au droit du n° 125	
					au droit du n° 109	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 109	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 125	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 135	
774	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de poses d'arceaux de vélo pour le compte de la Métropole de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Cours Albert Thomas</b>	face n° 109	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 7h30 à 17h
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	
775	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de poses d'arceaux de vélo pour le compte de la Métropole de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Place Ambroise Courtois</b>	chaussée Est, face n° 1	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 7h30 à 17h
					chaussée Ouest, angle rue du 1er Film	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, sur 10 m face au n° 1	
					chaussée Ouest, sur 20 m au Nord de la rue du 1er Film	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
776	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, au droit du n° 311	Le jeudi 28 janvier 2021, de 8h à 17h
777	Entreprise Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°12	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
778	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 40 m, au droit du n°107	Le vendredi 29 janvier 2021
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
779	Entreprise Gantel Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une ligne électrique pour le compte des TCL	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Arloing</b>	trottoir Est, face au n° 32	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h30 à 18h
			la circulation sera interrompue sur le site propre bus		face au n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
780	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tronchet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	
781	Entreprise Ganthelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'une passerelle piétonne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lac</b>	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
782	Entreprise les Carrés Blancs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
783	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 50	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 15 juillet 2021
784	Entreprise Belfor France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 10 m, au droit du n° 26-27	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
785	Entreprise Bouvard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Amboise</b>	côté pair, sur 12 m au droit du n° 2	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
786	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 40 m, au Sud de la rue Jeanne Hachette côté Est, sur 40 m au Sud de la rue Jeanne Hachette	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
787	Métropole de Lyon - Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Petites Soeurs</b>	des deux côtés, entre le n° 8 et la rue Etienne Richerand	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
788	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue Duguesclin et la rue Clos Suiphon sur 30 m, au droit du n° 75	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 9h30 à 16h A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021
789	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une grue de levage sera autorisée	<b>Quai Romain Rolland</b>	au droit du n° 25 bis, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la chaussée située au droit du n° 25 bis	Les jeudi 4 février 2021 et vendredi 5 février 2021, de 8h30 à 16h30
790	Entreprise Dbs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 5 m, au droit du n° 54	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
791	Entreprise Altitude Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 5 m sur la zone de desserte située au droit du n° 38	A partir du vendredi 5 février 2021, 7h, jusqu'au samedi 20 février 2021, 17h
792	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Biennier</b> <b>Rue de la Charité</b>	sur 30 m, au droit de l'Hôtel des impôts côté Est, sur 30 m au droit de l'Hôtel des impôts	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
793	Entreprise Hmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Dupont</b>	sur 30 m, au droit du n° 39	Le vendredi 5 février 2021, de 7h à 12h
794	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	sur l'îlot central, entre la rue Childebert et la place des Cordeliers	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021
795	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
796	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le mardi 2 février 2021, de 8h à 16h30
797	Entreprise Proxi-mag	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 85	Le mercredi 3 février 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 85	
798	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfections de pavés dans le jardin de proximité Gouzou Testud	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
799	Entreprise Solair et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Place de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le lundi 1 février 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	
800	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021
801	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Godefroy</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au jeudi 4 mars 2021
802	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
803	Entreprise Reso <sup>2</sup> tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise à la côte d'un tampon de réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Antoine Charial</b>	sur 20 m, au droit du n° 89	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 89	
804	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	trottoir impair Nord au droit de l'immeuble situé au n° 183	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		dans le transport collectif en site propre Nord, entre le boulevard des Brotteaux et le boulevard Jules Favre	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		dans le transport collectif en site propre Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 183	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
805	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Aristide Briand</b>	côté square, entre la rue Duguesclin et la rue Créqui	Le mercredi 3 février 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duguesclin et la rue Créqui	Le mercredi 3 février 2021, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 3 février 2021
806	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bossuet</b>	trottoir pair Sud entre la rue Masséna et la rue Viricel	Le mercredi 3 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Masséna	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Viricel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Sud, entre le n° 102 et la rue Viricel	Le mercredi 3 février 2021
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Masséna	Le mercredi 3 février 2021, de 9h à 16h
807	Entreprise Pmg Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 53	Le vendredi 29 janvier 2021, de 7h30 à 17h
808	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 137	A partir du vendredi 5 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
809	Entreprise Reso <sup>2</sup> Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, sens Nord / Sud, voie Est, sur 50 m au Nord de la rue Vauban	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Bugeaud et la rue Vauban	
810	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Georges Gouy</b>	au droit du n° 4	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
811	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	au droit du n° 4	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
812	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 5 m, au droit du n° 98	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
813	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Belges</b>	sens Est / Ouest entre la rue Commandant Faurax et la rue Duguesclin	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
814	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Centre d'échange Perrache</b>	trémie Gensoul, au droit du parking bus	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
815	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair Ouest entre la rue Barreme et le n° 24	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
816	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 119	Le mercredi 3 février 2021, de 8h à 16h30
817	Entreprise Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Germain David</b>	sur 20 m, au droit du n° 25	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au mercredi 3 mars 2021
818	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le centre commercial de la Part-Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Rue de Bonnel</b>	sous la trémie au droit du centre commercial de la Part Dieu	A partir du jeudi 28 janvier 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
819	Entreprise Sarl Diversity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	sur 10 m, au droit du n° 4	Le lundi 1 février 2021
820	Entreprise Asten / Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Condé</b>	entre la rue d'Enghien et la rue Henri IV	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 16h
				<b>Rue d'Enghien</b>	entre la rue de Condé et la rue Franklin	
821	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'espaces verts sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	trottoir Est, entre la rue de Bourgogne et la place de Paris	A partir du jeudi 28 janvier 2021 jusqu'au mardi 2 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite hors samedi 30/01/2021 et dimanche 31/01/2021		sens Sud/Nord, entre la rue de Bourgogne et la place de Paris	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
822	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 44	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 17h
823	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 5	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021
824	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Thibaudière</b>	côté pair, sur 4 m au droit du n° 26	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
825	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Pensier</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 9	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
826	Entreprise Rmf Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lamartine</b>	des deux côtés, entre la rue du Docteur Long et la rue Bonnefond	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Bonnefond</b>	des deux côtés, entre l'avenue Lacassagne et la rue Amiral Courbet	
				<b>Rue des Peupliers</b>	des deux côtés, entre la rue Antoine Lavolette et le n° 11 fond de l'impasse	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au lundi 8 février 2021, de 7h à 17h
827	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	dans le carrefour avec la montée du Télégraphe et la rue Roger Radisson	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 8h30 à 16h
				<b>Montée du Télégraphe</b>	sur 50 m à l'Ouest de la rue Roger Radisson	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	entre le n° 6 et la rue Roger Radisson	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
				<b>Montée du Télégraphe</b>	sur 50 m à l'Ouest de la rue Roger Radisson	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	dans le carrefour avec la montée du Télégraphe et la rue Roger Radisson	
				<b>Montée du Télégraphe</b>	des deux côtés de la chaussée entre le n°6 et la rue Roger Radisson	
	<b>Montée du Télégraphe</b>	des deux côtés de la chaussée sur 50 m à l'Ouest de la rue Roger Radisson				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
828	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un conteneur de stockage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée du Télégraphe</b>	au droit du conteneur de stockage situé en face du n° 15	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021
			la mise en place d'un conteneur de stockage sera autorisée		sur 3 emplacements de stationnement en talon en face du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
829	Entreprise Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 35	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021
830	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Général de Miribel</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue du Repos	Le mercredi 3 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Faidherbe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'avenue Berthelot	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
831	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Rue Pizay</b>	sur 5 m à l'Ouest des emplacements Police situés en face du n° 12	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
832	Monsieur Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m au droit du n° 24	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
833	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de lignes aériennes électriques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Sud, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du dimanche 7 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 23h à 4h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
834	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Marius Berliet</b>	trottoir Sud, sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue de la Rosière</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 1	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur les sites propres bus dans les deux sens	<b>Rue Marius Berliet</b>	sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Rosière</b>	sur 30 m au droit du n° 1	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marius Berliet</b>	sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Rosière</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	
			<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110		
835	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Alexandre</b>		A partir du lundi 1 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 17h
					entre le chemin de Choulans et la rue de Trion	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Macchabées</b>	des deux côtés de la chaussée entre le chemin de Choulans et la rue de Trion	
				<b>Rue Saint Alexandre</b>	la rue pourra rester fermée à la circulation des véhicules par nécessité de sécurité	
					trottoir compris	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Macchabées</b>	des deux côtés de la chaussée entre le chemin de Choulans et la rue de Trion	
	<b>Rue Saint Alexandre</b>	trottoir compris				
	<b>Rue des Macchabées</b>	des deux côtés de la chaussée entre le chemin de Choulans et la rue de Trion				
les véhicules circulant à contresens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le chemin de Choulans				
836	Entreprise Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 10 m, sur la bande cyclable située en face du n° 35 bis, sauf les dimanches, pour des phases ponctuelles de chargement et déchargement	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
837	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 5 m au droit du n°10	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021
838	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue du Point du Jour</b>	sur 10 m au droit du n° 59	A partir du dimanche 31 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021
839	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 12 m, au droit des n° 15 et 15 bis	A partir du dimanche 31 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021
			l'accès, la circulation des véhicules de plus de 3T5 du demandeur seront autorisés			A partir du dimanche 31 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 15 et 15 bis	A partir du dimanche 31 janvier 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021
840	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine pour le compte de l'entreprise Technivap	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix Mangini</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Le vendredi 5 février 2021, de 13h30 à 18h
841	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicatrices des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 50 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au lundi 5 avril 2021
				<b>Rue Bugeaud</b>	entre la rue Viricel et la rue Barrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	
				<b>Rue Bugeaud</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et la rue Barrier hors stationnement des forains les mercredis et samedis	
842	Entreprise Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Madeleine</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du dimanche 7 février 2021 jusqu'au dimanche 7 mars 2021
843	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur trappe télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite de deux voies	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 10 m, au droit de la rue Pierre Corneille	Les lundi 8 février 2021 et mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
844	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté pair, sur 20 m entre le n° 96 et le n° 98	Le jeudi 11 février 2021, de 7h à 17h
845	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 20 m, au droit de la place d'Albon	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 9h à 16h
846	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	sur 25 m, en face du n° 15 côté pair, sur 25 m en face du n° 15	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 16h30
847	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit du n° 24 côté pair, sur 35 m entre le n° 22 et n° 24	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 9h à 16h A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
848	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de maintenance sur façade	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur le trottoir situé entre le n° 8 et la rue de la République, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé entre le n° 8 et la rue de la République	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021, de 7h à 17h
849	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" et seront gérés par du personnel de l'entreprise	<b>Avenue de Pressensé</b>	chaussée Nord, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Jean Sarrazin chaussée Nord, au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	Le vendredi 29 janvier 2021, de 9h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
850	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Royale</b>	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 4 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interrompue temporairement	<b>Grande rue des Feuillants</b>	lors du passage à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	entre la grande rue des Feuillants et la rue Roger Violi, lors du passage à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur	
					entre la grande rue des Feuillants et le n° 19	
851	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
852	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Geneviève</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
853	Entreprise Stivo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du mardi 9 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 7h à 19h
854	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Baizet</b>	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Antonin Laborde	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au Nord de la rue Antonin Laborde	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Joannès Carret</b>	sens Est/Ouest, sur la bretelle de liaison à la rue Pierre Baizet, située à 40 m de l'accès au périphérique	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Pierre Baizet</b>	sens Nord/Sud, entre l'avenue Douaumont et la rue Antonin Laborde	
					sur 100 m au Nord de la rue Antonin Laborde	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
855	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Peupliers</b>	entre la rue Antoine Lavolette et le fond de l'impasse	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Antoine Lavolette et le fond de l'impasse	
856	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'extension du tramway T2	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Paul Montrouchet</b>	entre le cours Charlemagne et la rue Smith	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
857	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Félix</b>		Le mardi 2 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellicard</b>	entre le n° 26 bis et la rue Felix	
				<b>Rue Félix</b>		
858	Entreprise Folgheira et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 10 m, au droit du n° 159	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
859	Entreprise Sarp Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage d'une cuve de fuel	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Antoinette</b>	sur 30 m, en face des n° 6 à 10	Le lundi 1 février 2021, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face des n° 6 à 10	
860	Entreprise Fayolle Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Bellevue</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 9	Le lundi 1 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
861	Entreprise Zuzika Suzana Leibovici	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Mobiles</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Le mardi 2 février 2021
862	Entreprises Sarl de Mont et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Constant</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
863	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Rochaix</b>	côté pair, entre le n° 52 et le cours Albert Thomas	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 6h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
864	Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Vilette</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 70	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au dimanche 14 mars 2021
865	Entreprise Neovians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 16	Le mercredi 24 février 2021, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ferrandière et la rue Thomassin	
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
866	Entreprises Asten / Smac / Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Enghien</b>	entre la rue de Condé et la rue Franklin	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 16h
				<b>Rue de Condé</b>	entre la rue d'Enghien et la rue Henri IV	
867	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Professeur Morat</b>	trottoir Ouest, entre la rue Jean Desparmet et la rue Bataille	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier		entre la rue Jean Desparmet et la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Jean Desparmet et la rue Bataille	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
868	Entreprises Gan-telet-Galaberthier / Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection du dessous du pont	la circulation des cycles et des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont Alphonse Juin</b>	sens Ouest/Est, entre le quai Romain Rolland et le quai Saint Antoine	Le mardi 9 février 2021, de 9h à 12h
					sens Est/Ouest, entre le quai Saint Antoine et le quai Romain Rolland	Le mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Sud, entre le quai Romain Rolland et le quai Saint Antoine	Le mardi 9 février 2021, de 9h à 12h
					trottoir Nord, entre le quai Saint Antoine et le quai Romain Rolland	Le mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			la piste cyclable sera déviée mais ne sera pas interrompue		entre le quai Romain Rolland et le quai Saint Antoine	
869	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons et des 2 roues sur la piste cyclable sera maintenue en permanence au droit de l'engin de levage	<b>Boulevard Chambaud la Bruyère</b>	trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, côté Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement pour un véhicule de levage sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
870	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Fiol</b>	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Feuillat	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
871	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 16h30
				<b>Cours Richard Vitton</b>	côté pair, entre le n° 2 et le n° 12	
872	Lycée la Martinière Diderot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pendant les opérations de chargement et déchargement	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	sur la zone de livraison située au n° 18 et entre le n° 12 et le n° 14 au droit des Halles, sur 8 m, sur l'emplacement de livraisons.	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
873	Entreprise Giraud Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pré Gaudry</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mardi 2 mars 2021
874	Association Maison Bagatella Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Estrées</b>	12 mètres sur l'aire de livraison située au Sud de la rue de la Bombarde	Le lundi 8 mars 2021, de 10h à 21h
875	Entreprise Mjs Etanchéite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevalier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 22 février 2021
876	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manœuvres de poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	sur 5 m entre le n° 68 et la rue Henri Gorjus	A partir du vendredi 26 février 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
877	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mercière</b>	sur 30 , au droit du n° 13	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 13	
878	Entreprise Pconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n°20	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021
879	Entreprise Pconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Perrod</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n°7	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
880	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
881	Entreprise Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Gazomètre</b>	côté Est, sur 20 m au Sud de la rue des Rancy	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au jeudi 7 octobre 2021
				<b>Rue des Rancy</b>	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue du Gazomètre	
882	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de tampons	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 30 m, au droit du n° 19	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
883	Entreprise Bivert Cyrille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 10 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
884	Métropole de Lyon - Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Harmonie</b>	des deux côtés, entre la rue Docteur Rebatel et le n° 3	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
885	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Lieutenant Morel</b>	sur le trottoir situé au droit du n°1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 18h à 6h
					dans la voie d'accès entre la rue des Chartreux et la rue du Bon Pasteur	A partir du lundi 8 février 2021, 7h, jusqu'au jeudi 11 février 2021, 17h
				<b>Rue des Chartreux</b>	entre la rue Ornano et la place Morel	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 18h à 6h
				<b>Rue de la Tourette</b>	entre la place Morel et la rue Ornano	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Flesselles</b>	entre la rue Pierre Blanc et la place Morel	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 18h à 6h
			la circulation des véhicules sera interrompue ponctuellement	<b>Rue de la Tourette</b>	entre la rue Ornano et le boulevard de la Croix-Rousse, pour permettre le passage à contre-sens de la circulation générale de véhicules lourds	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue de la Tourette</b>	côté impair sur 30 m de part et d'autre de la rue Ornano
				côté impair sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint-Bruno		
des deux côtés de la chaussée sur 50 m au Sud du boulevard de la Croix-Rousse	<b>Rue des Chartreux</b>	des deux côtés de la chaussée entre la rue Ornano et la place Lieutenant Morel				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
886	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au mercredi 3 février 2021
887	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Royale</b>	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 4 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interrompue temporairement	<b>Grande rue des Feuillants</b>	lors du passage à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	entre la grande rue des Feuillants et la rue Roger Violi, lors du passage à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur	
888	Entreprise Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton à l'aide d'un camion	la circulation sur la voie de bus sera interrompue	<b>Avenue Tony Garnier</b>	voie réservée Bus sens Est/Ouest, sur 50 m au droit du n° 21	Le lundi 1 février 2021, de 5h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement pour un véhicule poids lourd de l'entreprise Demathieu Bard sera autorisé			
889	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Gabriel Sarrazin</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 37	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au lundi 8 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 37	
890	Métropole de Lyon - Service Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Centre Commercial Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>		Le vendredi 5 février 2021, de 9h30 à 15h30
891	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des véhicules du demandeur sera autorisée, sous régime d'un homme-traffic	<b>Place César Geoffray</b>	chaussée Ouest, à contre-sens de la circulation générale	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Ouest	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
892	Entreprise Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Polycarpe</b>	sur la zone de desserte située au droit du n° 16	Le jeudi 4 février 2021, de 7h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
893	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le Centre Commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Rue de Bonnel</b>	sous la trémie au droit du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du vendredi 29 janvier 2021 jusqu'au dimanche 7 février 2021
894	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le musée des tissus	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Saint Hélène et la rue des Remparts d'Ainay	Les mardi 2 février 2021 et jeudi 4 février 2021, de 9h à 16h
895	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maryse Bastié</b>	côté pair, sur 20 m face au n° 73	Les mercredi 3 février 2021 et jeudi 4 février 2021, de 7h30 à 17h
896	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	côté impair, sur 12 m au droit du n° 13	A partir du vendredi 5 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
897	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite sauf accès résidence la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Rue Auguste Payant</b>	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 16 entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun au débouché sur le boulevard Yves Farge	Le jeudi 4 février 2021, de 7h à 18h
898	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules pourra être interrompue pour une durée n'exédant pas 30 minutes en fonction des besoins du chantier. la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b> <b>Rue Ravat</b> <b>Quai Perrache</b>	trottoir Ouest, entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat entre la rue Delandine et le quai Perrache entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat côté Ouest, entre la rue Marc Antoine Petit et la rue Ravat	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
899	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Boeuf</b>	entre la place Neuve Saint-Jean et la rue Tramassac, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, le demandeur devra permettre l'accès des riverains	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Neuve Saint-Jean et la rue Tramassac, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, le demandeur devra se coordonner avec l'entreprise Coiro déjà sur place	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 22	
900	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Abondance</b>	côté impair, entre le n° 61 et n° 67	Le mardi 9 février 2021, de 8h à 17h
901	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	Le jeudi 4 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	Le jeudi 4 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
902	Entreprise Dumas Baptiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 15 m au droit du n° 41	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
903	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	entre le n° 19 et la rue Saint Didier	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h30 à 11h30
				<b>Place Saint Didier</b>	entre la rue Saint Didier et la rue de la Conciergerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	entre le n° 19 et la rue Saint Didier	
				<b>Place Saint Didier</b>	entre la rue Saint Didier et la rue de la Conciergerie	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	côté impair, entre le n° 19 et la rue Saint Didier		
				<b>Place Saint Didier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Didier et la rue de la Conciergerie	
905	Entreprise Quadient	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Antonin Poncet</b>	sur 10 m, au droit du n° 8	Le lundi 15 février 2021, de 7h à 17h
			Un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
906	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Georges Gouy</b>	côté Est, sur 50 m au Nord de la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier	Le lundi 8 février 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	Le lundi 8 février 2021
907	Entreprise Casa Dko	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Raulin</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 36	Le lundi 8 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 36	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
908	Entreprise Pothier-Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jean Prevost</b>	trottoir Nord entre la place Varrillon et la montée de Loyasse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le lundi 8 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		côté Nord entre le point lumineux d'éclairage urbain n°38230025 et la montée de Loyasse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord entre le point lumineux d'éclairage urbain n°38230025 et la montée de Loyasse	
909	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	Le vendredi 5 février 2021, de 8h à 16h30
910	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de l'Annonciade</b>	au droit du n° 15, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 15, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
911	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 2, les bus auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
912	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue François Genin</b>	sens Sud-Nord au droit de la place Benedict Teissier	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
				<b>Rue Joliot Curie</b>	dans le carrefour ave l'avenue du Point du Jour	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue François Genin</b>	sens Nord-Sud au droit de la place Benedict Teissier	
			la traversée des piétons sera interdite dans les deux sens de circulation		sur le passage piétons protégé situé dans le carrefour avec la rue Joliot Curie, un cheminement piétons sera matérialisé par le demandeur	
913	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de pavage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée Saint Sébastien</b>	par tronçons successifs entre la rue René Leynaud et la rue des Fantasques, le sens prioritaire sera donné au sens montant	A partir du lundi 8 février 2021, 8h, jusqu'au vendredi 26 février 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fantasques</b>	sur 20 m au Nord de la montée Saint-Sébastien	
914	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue Henri Gorjus</b>	au carrefour avec la rue Clos Savaron	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 50 m de part et d'autre de la rue Clos Savaron	
				<b>Rue Clos Savaron</b>	des deux côtés de la chaussée sur 50 m à l'Est de la rue Henri Gorjus	
915	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Place de la Croix Rousse</b>		A partir du mercredi 10 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
916	Entreprise Mg Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir et s'effectuera sur la bande cyclable Sud/Nord	<b>Rue Chazière</b>	bande cyclable Est, sens Sud/Nord, entre le terrain de sports Henri Ferré et le n° 68	A partir du samedi 6 février 2021 jusqu'au mardi 2 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le terrain de sports Henri Ferré et le n° 68, les cycles et engins de déplacement personnel emprunteront la voie de circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair Est, entre le n° 68 et 63 bis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
917	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée en permanence au sol, par du personnel de l'entreprise Chazal	<b>Place Jean Macé</b>	trottoirs sur l'ensemble de la place	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue Domer	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Jean Macé</b>	contre allée Ouest entre le n° 13 et le n° 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre allée Est, entre le n° 4 et le n° 10	
			<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue Domer		
				<b>Place Jean Macé</b>	des deux côtés de la chaussée, contre allée Ouest entre le n° 13 et le n° 15	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	des deux côtés de la chaussée, contre allée Est, entre le n° 4 et le n° 10					
918	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Belfort</b>	partie comprise entre la montée Justin Godart et la rue Josephin Soulyary	Le vendredi 12 février 2021, de 8h30 à 14h
			la circulation pourra être momentanément interrompue pour des périodes n'excédant pas 10 minutes		au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 5 engins, matériaux et big bag	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 7 et 9	
919	Entreprise Nume-robis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 8-10 hors GIG-GIC	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
920	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Michel Perret</b>	trottoir impair Est entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Les lundi 15 février 2021 et mardi 16 février 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 6 et la rue Montgolfier	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la rue Duquesne	
921	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 15 m entre le n° 73 et 75	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au samedi 20 février 2021, de 8h à 17h
922	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	entre l'emprise de chantier et la rue de Cuire	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Jacques Louis Hénon et le boulevard des Canuts	
			les véhicules circulant dans le sens Sud / Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de Cuire	
923	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	trottoir impair Sud, entre le collège privé Saint-Denis et la grande rue de la Croix-Rousse	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au mercredi 3 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la grande rue de la Croix-Rousse et le n° 4-4 bis	
924	Entreprise Mancipoz Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	entre la place Camille Flammarion et la rue Jean Revel	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Jean Revel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Jean Revel	A partir du lundi 1 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
925	Entreprise Structure et Performances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Grignard</b>	sur 10 m au droit du n° 34, angle place Jules Guesde	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au samedi 6 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet	
926	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Genas</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 200	Les mardi 16 février 2021 et mercredi 17 février 2021	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 188 et n° 200	Les mardi 16 février 2021 et mercredi 17 février 2021, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté pair, entre le n° 188 et n° 200	Les mardi 16 février 2021 et mercredi 17 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
927	Entreprise Julien Maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Seigné</b>	sur 20 m, au droit du n° 1	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021	
928	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Route de Vienne</b>	trottoir Nord, sur 25 m entre le n° 25 et le n° 27	Le mardi 9 février 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m entre le n° 25 et le n° 27		
929	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Montesquieu</b>	sur 20 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 10 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021, de 7h à 17h	
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable Est/Ouest, entre la rue Béchevelin et la rue de Marseille		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 27		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 27		
930	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 53-55 emplacement de desserte comprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021	
931	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	entre la route de Vienne et la rue Antoine Dumont	Le mardi 2 février 2021, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne		
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"obligatoire		au débouché de la rue Antoine Dumont		
932	Entreprise Sas Bonello	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint Agnan</b>	trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
933	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'arceaux pour vélo	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Saint Maurice</b>	au droit du n° 10	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 4 février 2021, 7h30, jusqu'au mercredi 10 février 2021, 17h
934	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'arceaux pour vélo	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Léo et Maurice Trouilhet</b>	au droit du n° 21	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	A partir du jeudi 4 février 2021, 7h30, jusqu'au mercredi 10 février 2021, 17h
935	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	au droit du n° 24	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 35 m entre le n° 22 et n° 24	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
936	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'arceaux pour vélo	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Villon</b>	au droit du n° 18 et au droit du n° 42	A partir du vendredi 5 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 18 et au droit du n° 42	A partir du vendredi 5 février 2021, 7h30, jusqu'au jeudi 11 février 2021, 17h
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 43	
937	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'arceaux pour vélo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 86	A partir du vendredi 5 février 2021, 7h30, jusqu'au jeudi 11 février 2021, 17h
938	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'arceaux pour vélo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 31	A partir du vendredi 5 février 2021, 7h30, jusqu'au jeudi 11 février 2021, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
939	Entreprise Alti-maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue de Cuire</b>	au droit de l'immeuble situé au n°63	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n°63	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°65, quai bus provisoire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
940	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	sur 10 m, au droit du n° 86	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021
941	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire à l'intérieur de la voie d'accès piétons au Lycée International	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Turin</b>	trottoir Est, au droit du chantier de construction sur la voie d'accès piétons au Lycée International	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de chantier sera autorisée sur la voie pompiers		sur la voie d'accès piétons au Lycée International	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
942	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne aérienne électrique provisoire	la circulation des usagers sera régie sous la réglementation d'une "zone de rencontre"	<b>Rue Neyret</b>	entre les n° 33 à 27, la signalisation par panneaux de type B52 et B53 sera mise en place par le demandeur	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au mardi 2 novembre 2021
943	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Est, sur 15 m au droit du n° 131	A partir du mercredi 10 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus par intermittence et en fonction des besoins du chantier		sens Sud/Nord, sur 15 m au droit du n° 131	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 131	
946	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lavoisier</b>	sur 20 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 15 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
947	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue du Point du Jour</b>	au droit de l'accès au n°65, les cycles auront l'obligation de quitter la voie réservée	A partir du mercredi 3 février 2021, 8h30, jusqu'au mercredi 10 février 2021, 16h30
948	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de la Baleine</b>	au droit de la benne	A partir du mercredi 3 février 2021, 7h, jusqu'au jeudi 4 février 2021, 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
949	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Charles Dufraine</b>	entre la rue Jules Massenet et la rue Bellevue	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Chambovet</b>	sur 30 m, au Sud de la place Charles Dufraine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Charles Dufraine</b>	entre la rue Jules Massenet et la rue Bellevue des deux côtés, entre la rue Jules Massenet et la rue Bellevue	
				<b>Rue Chambovet</b>	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la place Charles Dufraine	
950	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Colbert</b>	sur 15 m côté place, en face du n° 1, dans la voie d'accès à la montée Saint-Sébastien	Les jeudi 4 février 2021 et vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue des Fantasques</b>	sur 15 m en face du n° 12	Les lundi 8 février 2021 et vendredi 12 février 2021, de 7h à 17h
951	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 104 et du n° 98	A partir du vendredi 5 février 2021 jusqu'au lundi 8 février 2021, de 7h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
952	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Romain</b>	entre la rue Villon et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier		au droit du n° 37	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Villon et la rue Saint Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m face n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Villon	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
953	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Docteur Vaillant</b>	sur 30 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
954	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Alexander Fleming</b>	sur 40 m au Nord de l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
955	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Marius Berliet</b>	trottoir Sud, sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue de la Rosière</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 1	
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur les sites propres bus dans les deux sens	<b>Rue Marius Berliet</b>	sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Rosière</b>	sur 30 m au droit du n° 1	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marius Berliet</b>	sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Rosière</b>	sur 30 m au droit du n° 1	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, sur 30 m entre le n° 100 et le n° 110				
956	Entreprise Batilyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 246	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au mercredi 10 février 2021, de 9h à 16h
			la piste cyclable ne devra en aucun cas être interrompue et devra être libre de circulation		entre le n° 246 et n° 248	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		côté pair, sur 30 m au droit du n° 246	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 246 et n° 248	
957	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur les bandes cyclables sera interrompue		bandes cyclables sens Nord/Sud et Sud/Nord, sur 20 m au droit du n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 5	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
958	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai des Célestins</b>	côté Est, sur 20 m au droit de la façade située au n° 3	Le vendredi 12 février 2021, de 8h à 10h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
959	Entreprise Citadines Appart Hôtel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue François Garcin</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5 sous les arcades	Le jeudi 18 février 2021
960	Entreprise Cege Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°16	A partir du samedi 6 février 2021 jusqu'au samedi 6 mars 2021
961	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Cyrano</b>	des deux côtés	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au mardi 9 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
962	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une modification expérimentale du sens de circulation des véhicules	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Est-Ouest"	<b>Place Bénédicte Tessier</b>	chaussée Sud, contre-allée comprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens "Nord-Sud"		chaussée Est, contre-allée comprise	
963	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée du Télégraphe</b>	sur 100 m au droit du n° 17	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 50 m de part et d'autre de l'accès au n° 17	
964	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de chaussée en accord avec l'autorisation de voirie	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	<b>Rue d'Algérie</b>	entre la place des Terreaux et la rue Terme	A partir du lundi 8 février 2021, 7h30, jusqu'au vendredi 12 février 2021, 17h
			le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Ouest	
				<b>Rue d'Algérie</b>	entre la place des Terreaux et la rue Terme	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
967	Monsieur Leny Alain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Monseigneur Lavarenne</b>	sur 6 m sur la zone de desserte située au droit du n° 5	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
968	Entreprise Parallèle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit  l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place Croix Paquet</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 10  sur le trottoir situé au droit du n°10	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
969	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Tramassac</b> <b>Rue Jean Carries</b>	entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carries	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	<b>Rue de la Brèche</b> <b>Rue Tramassac</b>	dans le sens Est-Ouest entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carries	A partir du lundi 8 février 2021, 8h, jusqu'au vendredi 19 février 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Carries</b>	en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation générale sera autorisée	<b>Rue de la Brèche</b> <b>Place Saint Jean</b>	sens Ouest-Est entre la rue de la Brèche et la place Commette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Carries</b>	dans son intégralité, place pour personnes à mobilité réduite comprise	
970	Entreprise Essence Ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage en façade	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant  une déviation sera mise en place par l'entreprise	<b>Rue Béchevelin</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul  des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul  par les rues Jaboulay - Pasteur et Chevreul	Le mardi 16 février 2021, de 6h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
971	Entreprise Gullet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Clos Savaron</b>	entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Henri Gorjus</b>	au carrefour avec la rue Clos Savaron	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Clos Savaron</b>	entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
972	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage d'une grue à tour au moyen d'un engin autoporté	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Georges Gouy</b>	trottoir Ouest, entre la rue Jean François Racllet et le n° 10	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jean François Racllet et la rue Jean Vallier	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jules Vercherin</b>	entre la rue Georges Gouy et la rue de l'Effort	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la rue Jean François Racllet et la rue Jean Vallier	
				<b>Rue Jules Vercherin</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et la rue Georges Gouy	
				<b>Rue Georges Gouy</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean François Racllet et le n° 10	
973	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour Keolis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 81	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 81	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
974	Entreprise Société de Production One Shot Film	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Canuts</b>	côté Est, au droit de la partie comprise entre la rue Denfert-Rochereau et le n° 36	Le samedi 6 février 2021, de 12h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
975	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de la vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice du groupe scolaire Gare d'Eau pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue de Saint Cyr</b>	trottoir Est, sur 40 m entre le n° 22 et le n° 24	Le mardi 16 février 2021, de 7h à 17h
				<b>Quai Jayr</b>	trottoir Ouest, sur 40 m entre le n° 5 et le n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté pair, sur 40 m entre le n° 22 et le n° 24	
				<b>Quai Jayr</b>	sur 40 m entre le n° 5 et le n° 12	
		le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise Garic Propreté sera autorisé sur trottoir	<b>Rue de Saint Cyr</b>	trottoir Est, sur 40 m entre le n° 22 et le n° 24		
				<b>Quai Jayr</b>	trottoir Ouest, sur 40 m entre le n° 5 et le n° 12	
976	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Jean Marie Leclair</b>	trottoir Nord, entre l'avenue René Cassin et la rue Sergent Michel Berthet	Le mardi 16 février 2021, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue René Cassin et la rue Sergent Michel Berthet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Nord, sur 20 m entre l'avenue René Cassin et la rue Sergent Michel Berthet	
			le stationnement d'une grue automotrice de l'entreprise Mediaco et d'un camion de chantier sera autorisé sur la chaussée			
982	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de pose et repose de mâts d'éclairage suite à une construction	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit des opérations de levage	<b>Avenue du Vingt Cinquième Rts</b>	trottoir Est, entre le n° 134 et n° 158	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 134 et n° 158	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 134 et n° 158	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
983	Entreprise Sondalp Hydroforage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de décantation pour le compte du Centre Hospitalier St Joseph - St Luc	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier	<b>Rue Jaboulay</b>	trottoir Nord, sur 10 m à l'Est du quai Claude Bernard	A partir du mercredi 3 février 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 10 m à l'Est du quai Claude Bernard sur la zone funéraire	
984	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	<b>Rue Abraham Bloch</b>	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 6	Le vendredi 5 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
985	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Commandant Charcot</b>	trottoir impair en face de la rue des Fossés de Trion, le demandeur matérialisera un cheminement sécurisé sur la chaussée	Le mardi 2 février 2021, de 9h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sens Ouest-Est au droit de la rue des Fossés de Trion	
			la mise en place d'une grue sera autorisée		sur la chaussée située au droit en face du n°6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
986	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Marius Berliet</b>	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 40	Le vendredi 5 février 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 40 m au droit du n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
987	Entreprises Guintoli - Ehtp - Siorat - Sols Confluence - Spie - Jacquard Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Vercors</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au dimanche 30 mai 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 20 m au Sud de la rue du Vercors	
				<b>Rue Jacques Monod</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
				<b>Rue du Vercors</b>	sur 20 m au Sud de la rue du Vercors	
				<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue du Vercors	
				<b>Rue du Vercors</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			988	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	
la circulation des véhicules sera interrompue pour des périodes de courtes durées	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée entre le cours Général Giraud et la rue Duroc					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
990	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Michel Perret</b>	trottoir impair Est entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Les vendredi 19 février 2021 et samedi 20 février 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°6 et la rue Montgolfier	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la rue Duquesne	
991	Entreprise Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Jules Guesde</b>	chaussée Est, sur 4 m au droit du n° 3	A partir du mardi 2 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
992	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Burdeau</b>	au droit des n° 25 à 33	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Chardonnet</b>		
				<b>Rue Burdeau</b>	au droit des n° 25 à 33	
				<b>Place Chardonnet</b>		
993	Entreprise Couleurs & Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de d'aménagement d'appartement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sully</b>	côté pair Sud entre le boulevard des Belges et la rue Ney	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
994	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre le n° 11 et la rue Longue	A partir du dimanche 7 février 2021 jusqu'au vendredi 1 octobre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
				<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre le n° 11 et la rue Longue	
				<b>Quai Saint Antoine</b>	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
995	Entreprise Solair et Associé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	sur 15 m, au droit du n° 54	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
996	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Hélène</b>	sur 15 m, en face du n° 37	A partir du lundi 8 février 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021

**Registre de l'année 2021**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

**Délégation générale aux ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Djerouat	Chérifa	Attaché	Contractuel	1/1/2021	Direction juridique	Contrat à durée déterminée
Jehanno	Charlène	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée
Merer	Maiwenn	Artiste	Contractuel	22/1/2021	Auditorium	Contrat à durée déterminée
Chebaiki	Samira	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Détachement /stage
Johnsson	Carlos Joaquim	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Titulaire	1/1/2021	Bibliothèque municipale	Intégration directe
Benard	Carine	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie A
Cipriano	Sandra	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie A
Wilthien	Anissa	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie A
Bennour	Hakima	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Delcloy	Samia	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	1/1/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Hebert	Alix	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	1/1/2021	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie C
Bouchaud	Cynthia	Technicien	Contractuel	29/8/2020	Aménagement urbain	Recrutement contractuel en attente de fonctionnaire
Lagrange	Philippe	Brigadier chef principal	Titulaire	1/5/2020	Police municipale	Recrutement par voie de mutation
Vernay	Valérie	Bibliothécaire	Titulaire	1/1/2021	Bibliothèque municipale	Recrutement par voie de mutation
Soto	Anaïs	Adjoint administratif	Contractuel	1/12/2020	Opéra de Lyon	Recrutement remplaçant
Marron	Esther	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Titulaire	6/1/2021	Enfance	Réintégration
Basle	Laëtitia	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	1/1/2021	Enfance	Réintégration
Lacharme	Margaux	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Pecantet	Morgane	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Voisin	Alisée	Attaché	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Jan	Pierre-Maël	Rédacteur principal de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Direction des affaires culturelles	Remplacement
André	Yellen	Rédacteur	Contractuel	1/1/2021	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement
Belhadj	Asma	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Betchim	Sonia	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Bouquet	Morgane	Médecin de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Damonte	Cécile	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	5/1/2021	Enfance	Remplacement
Daniel	Jean	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Contractuel	7/1/2021	Sports	Remplacement
Espinasse	Bernard	Agent de maîtrise	Contractuel	1/1/2021	Maison de la danse	Remplacement
Fellague	Anissa	Rédacteur principal de 2ème classe	Contractuel	17/1/2021	Education	Remplacement
Larzilliere	Adelaïde	Ingénieur	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Laurent	Marie	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Le Bouffant	Auregann	Assistant de conservation	Contractuel	1/1/2021	Musée d'art contemporain	Remplacement
Lefranc	Johanna	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Marcon-Maincourt	Mélanie	Rédacteur	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Martin	Serge	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Affaires culturelles	Remplacement
Masia	Coralie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	25/1/2021	Enfance	Remplacement
Pion	Sylvie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Quintin	Mathieu	Rédacteur	Contractuel	1/1/2021	Accueil	Remplacement
Saoud	Houda	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	4/1/2021	Education	Remplacement
Segura	Marie	Rédacteur	Contractuel	1/1/2021	Mairie du 7ème arrondissement	Remplacement
Touam	Hadjira	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Vaissellet	Morgane	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Contractuel	20/1/2021	Sports	Remplacement
Belle	Andréa	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Carnot	Anise	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Durand	Marie-Eve	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel	1/1/2021	Musée des beaux arts	Remplacement
Falaise	Marion	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel	1/1/2021	Musée des beaux arts	Remplacement
Miriski	Richard	Adjoint du patrimoine	Contractuel	1/1/2021	Archives	Remplacement
Rodrigues	Daniel	Attaché	Contractuel	1/1/2021	Cabinet du Maire	Remplacement
Urbaneja	Eva	Assistante de conservation	Contractuel	27/10/2020	Bibliothèque municipale	Remplacement

**Centre communal d'action sociale** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Martelet	Christelle	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	Titulaire	1/3/2020	CCAS	Recrutement par voie de détachement

# INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

## Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

## Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de L'aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 janvier 2021

DP 069 381 21 00094 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue de Crimée Lyon 1er - Superficie du terrain : 80 M<sup>2</sup> - Demandeur : Ag Invest - 6 rue de L'alma 69001 Lyon - Mandataire : Monsieur Ghighi Yohan

DP 069 386 21 00095 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de Bureaux en 6 Logements - Surface créée : 353 M<sup>2</sup> Terrain : 267 - 269 Cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 270 M<sup>2</sup> - Demandeur : Hospices Civils de Lyon - 3 quai des Célestins 69299 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Bonche Pierre

DP 069 382 21 00096 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 94 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème - Superficie du terrain : 552 M<sup>2</sup> - Demandeur : Societe des Magasins Louis Vuitton France - 2 rue du Pont Neuf 75001 Paris - Mandataire : Madame Masurel Florence

DP 069 386 21 00097 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 56 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème - Superficie du terrain : 654 M<sup>2</sup> - Demandeur : Marionnaud Lafayette - 115 rue Réaumur 75002 Paris - Mandataire : Monsieur Betti Gabriele

DP 069 382 21 00098 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue Grenette Lyon 2ème - Superficie du terrain : 165 M<sup>2</sup> - Demandeur : Pokawa Lyon Merciere - 15 rue Montorgueil 75001 Paris - Mandataire : Monsieur Buhler Maxime

DP 069 382 21 00099 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Remise en Peinture de devanture - Terrain : 30 rue des Remparts d'ainay Lyon 2ème - Superficie du terrain : 128 M<sup>2</sup> - Demandeur : Generation Façades - 56 Route de Brignais 69630 Chaponost - Mandataire : Monsieur Lepecquet Théo

DP 069 388 21 00100 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Seignemartin Lyon 8ème - Superficie du terrain : 406 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Danjean Dominique - 17 rue Seignemartin 69008 Lyon

DP 069 382 21 00101 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 62 Cours Charlemagne Lyon 2ème - Superficie du terrain : 432 M<sup>2</sup> - Demandeur : Tacos World - 45 rue Colin - 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Gharbi Nassim

DP 069 381 21 00102 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Installation d'une Clôture - Terrain : 14 rue Bouteille Lyon 1er - Superficie du terrain : 99 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc 14 rue Bouteille Chez Favre de Fos - 33 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Favre Hugues

DP 069 383 21 00103 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 - 7 rue Guy Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1543 M<sup>2</sup> - Demandeur : Rolin Bainsion 1 rue d'alsace 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Huteau Patrice

DP 069 383 21 00104 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de Toiture - Terrain : 6 rue Turbil Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1380 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Certa Toiture- 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-Sur-Saone - Mandataire : Madame Gonin Laurianne

DP 069 388 21 00105 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Antoine Lumière Lyon 8ème - Superficie du terrain : 15323 M<sup>2</sup> - Demandeur : 3F Immobiliere Rhône Alpes - Groupe Action Logement - 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : Monsieur Paris Jean-Michel

DP 069 383 21 00106 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Villebois Mareuil Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1353 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Seymaux Marc - 15 rue Villebois Mareuil 69003 Lyon

DP 069 385 21 00107 - Déposée le 18 janvier 2021 - Projet : Aménagement Intérieur d'un Restaurant - Terrain : 8 rue Monseigneur Lavarenne Lyon 5ème - Superficie du terrain : 236 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Budapest - 8 rue Monseigneur Lavarenne 69005 Lyon - Mandataire : Monsieur Pays Cyril

DP 069 383 21 00108 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Modification de façade Et Changement de Menuiseries - Terrain : 6 place Jules Hottin Lyon 3ème - Superficie du terrain : 219 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Gouvernaire Antoine - 3 place Bertone 69004 Lyon

DP 069 386 21 00109 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 / 59 rue d'inkermann Lyon 6ème - Superficie du terrain : 1687 M<sup>2</sup> - Demandeur : Adl Association Diocesaine de Lyon - 6 rue Adolphe Max 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Picard Patrick

DP 069 389 21 00110 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 - 30 quai Arloing Lyon 9ème - Superficie du terrain : 5661 M<sup>2</sup> - Demandeur : Agesca Identification - 19 rue du 35ème Régiment d'aviation 69500 Bron - Mandataire : Monsieur Bernard Olivier

DP 069 383 21 00111 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue Mazonod Lyon 3ème - Superficie du terrain : 305 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Seixas Helder - 54 rue Dunois 69003 Lyon

DP 069 386 21 00112 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Réfection de Toiture - Terrain : 8 rue Malesherbes Lyon 6ème - Superficie du terrain : 326 M<sup>2</sup> - Demandeur : Asf Toitures Sarl - Avenue de la Gare 69380 Marcilly-D' Azergues - Mandataire : Monsieur Pagnon Armel

DP 069 384 21 00113 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Réfection de Toiture - Terrain : 67 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème - Superficie du terrain : 193 M<sup>2</sup> - Demandeur : Tous Travaux Couverture Zinguerie - 5 Route du Chapoly 69290 Saint-Genis-Les-Ollieres - Mandataire : Monsieur Fournel Julien

DP 069 383 21 00114 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 150 rue Paul Bert Lyon 3ème - Superficie du terrain : 2480 M<sup>2</sup> - Demandeur : Lyondis - 150 rue Paul Bert 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Pouyet Vincent

DP 069 384 21 00115 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 24 - 26 rue Valentin Couturier Lyon 4ème - Superficie du terrain : 365 M<sup>2</sup> - Demandeur : Fertoret Immobilier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Madame Blanchet Céline

DP 069 381 21 00116 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Création de 2 Mezzanines - Surface créée : 22 M<sup>2</sup> - Terrain : 24 rue Joseph Serlin Lyon 1er - Superficie du terrain : 301 M<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Pernot Dominique 24 rue Joseph Serlin 69001 Lyon

DP 069 381 21 00117 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de Bureaux en Logements - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er - Superficie du terrain : 2265 M<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Sisteron Bérengère - 47 rue des Selettes 69540 Irigny

DP 069 384 21 00118 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un Entrepôt en Logement de 42 M<sup>2</sup> - Terrain : 3 place Commandant Arnaud Lyon 4ème - Superficie du terrain : 49 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Guerre Axel - 29 chemin de la Rivière 69290 Grezieu la Varenne

DP 069 382 21 00119 - Déposée le 19 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un Entrepôt en Bureaux - Surface créée : 63 M<sup>2</sup> - Terrain : 57 rue Franklin Lyon 2ème - Superficie du terrain : 1219 M<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Michallon Françoise - 35 Bis rue de Condé 69002 Lyon

DP 069 384 21 00120 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Construction d'une Terrasse - Surface créée : 19 M<sup>2</sup> - Terrain : 43 rue Eugène Pons

Lyon 4ème Superficie du terrain : 212 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Lepin Benjamin - 12 rue Philippeville 69004 Lyon

DP 069 381 21 00121 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Ravalement de Façade, Changement de Menuiseries et Modification de façade-Terrain : 33 rue de la Martinière Lyon 1<sup>er</sup> - Superficie du terrain : 1058 M<sup>2</sup> - Demandeur : La Région Auvergne Rhone Alpes Aura - 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Monsieur Wauquiez Laurent

DP 069 385 21 00122 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Abattage d'arbre -Terrain : 69 rue François Genin Lyon 5ème - Superficie du terrain : 1619 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Cottin Gilles - 69 rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 381 21 00123 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade-Terrain : 29 rue de L'arbre Sec Lyon 1<sup>er</sup> - Superficie du terrain : 110 M<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne - 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : Monsieur Berne Jean-Michel

DP 069 389 21 00124 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Changement de Menuiseries - Terrain : 2 Grande rue de Vaise Lyon 9ème - Superficie du terrain : 142 M<sup>2</sup> - Demandeur : Cic Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Madame Grandclement Carole

DP 069 383 21 00125 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Installation d'antennes de Téléphonie Mobile (Expérimentation 5G) -Terrain : 11 rue Jean-Pierre Levy Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1585 M<sup>2</sup> - Demandeur : Bouygues Telecom - 1 boulevard Vivier Merle - Tour Suisse 69443 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Koehl Bruno

DP 069 387 21 00126 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Modification de façade-Terrain : 20 - 24 rue Nicolai - 18 rue Jules Brunard Lyon 7ème Superficie du terrain : 6990 M<sup>2</sup> - Demandeur : Ares 2266 Avenue de L'europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : Monsieur Castillo Alain

DP 069 382 21 00127 - Déposée le 20 janvier 2021 - Projet : Ravalement de Façades -Terrain : 18 rue Jarente Lyon 2ème - Superficie du terrain : 384 M<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bois - 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Bois Dominique

DP 069 388 21 00128 - Déposée le 21 janvier 2021- Projet : Modification de façade-Terrain : 49 rue Saint Romain Lyon 8ème - Superficie du terrain : 834 M<sup>2</sup> - Demandeur : Tensegrite -137 rue Antoine Charial 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Fortunato de Almeida Tristan

DP 069 385 21 00129 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Réhabilitation d'un Logement -Terrain : 5 Montée duGourguillon Lyon 5ème - Superficie du terrain : 126 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Dutrievoz Eric - 1190 Route des Pierres Dorées 69380 Saint-Jean-des-Vignes

DP 069 388 21 00130 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Rénovation d'un Mur -Terrain :12 - 16 rue Wakatsuki Pignon 23 Lyon 8ème - Superficie du terrain : 3746 M<sup>2</sup> - Demandeur : Grandlyon Habitat - 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Dakessian Olivier

DP 069 388 21 00131 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Rénovation d'un Mur -Terrain : 12 - 16 rue Wakatsuki Pignon 24 Lyon 8ème - Superficie du terrain : 3746 M<sup>2</sup> - Demandeur : Grandlyon Habitat - 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi - 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Dakessian Olivier

DP 069 388 21 00132 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Rénovation d'un Mur -Terrain : 10 rue Rochambeau Pignon 20 Lyon 8ème - Superficie du terrain : 2784 M<sup>2</sup> - Demandeur : Grandlyon Habitat - 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Dakessian Olivier

DP 069 389 21 00133 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Construction d'une Piscine -Terrain : 4 rue Camille de Neuville Lyon 9ème - Superficie du terrain : 781 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Allard Benoist 4 rue Camille de Neuville 69009 Lyon

DP 069 384 21 00134 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Construction d'une Piscine - Terrain : 9 rue Louis Pize Lyon 4ème Superficie du terrain : 337 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Rigotard Thibaud - 9 rue Louis Pize - 69004 Lyon

DP 069 383 21 00135 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Division Parcellaire -Terrain : 17 B rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 183 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Adonis - 56 quai Gillet 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur Caracostas Christophe

DP 069 385 21 00136 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Réfection de Toiture-Terrain : 7 place Saint Paul Lyon 5ème - Superficie du terrain : 50 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Alain le Ny 3 chemin de Bois Longe - Rn 6 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : Monsieur le Ny Arnaud

DP 069 384 21 00137 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façade-Terrain : 36 Cours d'herbouville Lyon 4ème - Superficie du terrain : 221 M<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sas - 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Meynieux Thomas

DP 069 382 21 00138 Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Changement de Menuiseries -Terrain : 38 quai duDocteur Gailleton Lyon 2ème - Superficie du terrain : 592 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Clerget de Saint Leger Dominique 38 quai du Docteur Gailleton 69002 Lyon

DP 069 385 21 00139 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Changement de Menuiseries et Travaux Intérieurs - Terrain : 1 place Saint Paul Lyon 5ème - Superficie du terrain : 88 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Berger Gilles - 5 rue Octavio Mey 69005 Lyon

DP 069 385 21 00140 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Modification de façadeEt Création de Surface de Plancher - Surface créée : 22 M<sup>2</sup> - Terrain : 23 rue des Noyers Lyon 5ème - Superficie du terrain : 859 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Crehalet Emmanuel -23 rue des Noyers 69005 Lyon

DP 069 385 21 00141 - Déposée le 21 janvier 2021 - Projet : Construction d'une Piscine et Modification de façade-Terrain : 61 rue François Genin Lyon 5ème - Superficie du terrain : 875 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Coponat Romain - 61 rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 383 21 00142 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de façadeEt Construction d'une Véranda - Surface créée : 9 M<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue Julien Lyon 3ème - Superficie du terrain : 589 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Puccio Benjamin 20 rue Julien 69003 Lyon

DP 069 384 21 00143 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de ToitureEt Création de Surface de Plancher - Surface créée : 3 M<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue Dumont Lyon 4ème - Superficie du terrain : 154 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Gatel Stéphane -15 rue Dumont 69004 Lyon

DP 069 384 21 00144 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture -Terrain : 12 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème - Superficie du terrain : 471 M<sup>2</sup> - Demandeur : Jacadi 162 boulevard de Fourmies 59061 Roubaix Cedex - Mandataire : Madame Vanderplancke Nadège

DP 069 382 21 00145 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de Toiture-Terrain : place Bellecour Lyon 2ème - Superficie du terrain : 320 M<sup>2</sup> - Demandeur : Office duTourisme de la Metropole de Lyon - place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Revat Robert

DP 069 383 21 00146 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de ToitureEt de façade-Terrain : 99 Ter rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 528 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Longy Cyrille - 99 Bis rue Trarieux 69003 Lyon

DP 069 381 21 00147 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Changement de Menuiseries -Terrain : 21 place Tolozan Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 368 M<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat - 2 place de Francfort - Immeuble Terra Mundi 69444 Lyon Cedex 03 Mandataire : Monsieur Caillet Brice

DP 069 385 21 00148 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Ravalement de façadePartiel -Terrain : 10 Montée duTélégraphe Lyon 5ème Superficie du terrain : 27232 M<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon - Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : Monsieur le Maire

DP 069 382 21 00149 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Changement de Menuiseries et Modification de Toiture-Terrain : 26 quai Tilsitt Lyon 2ème - Superficie du terrain : 543 M<sup>2</sup> - Demandeur : Pa.Ff 4 place Eculieu 42480 la Fouillouse - Mandataire : Madame devrieux - Faure Roselyne

DP 069 382 21 00150 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Réfection de devanture -Terrain : 22 rue des Remparts d'ainay Lyon 2ème - Superficie du terrain : 407 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Frigo de L'etabli 22 rue des Remparts d'ainay 69002 Lyon

DP 069 382 21 00151 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de façade-Terrain : 31 rue Smith Lyon 2ème - Superficie du terrain : 807 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Perraud 58 rue Anatoile Celle 69630 Chaponost - Mandataire : Monsieur Perraud Jean-François

DP 069 389 21 00152 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de Toiture-Terrain : 1 rue Ernest Fabrègue Lyon 9ème - Superficie du terrain : 535 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Faysse Jean Marc 8 chemin duPlain Vallon 69300 Caluire-Et-Cuire

DP 069 389 21 00153 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Construction d'une Piscine et d'une Terrasse - Terrain : 2 impasse Frère Benoît Lyon 9ème - Superficie du terrain : 2717 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Kong Nicolas - 2 impasse Frère Benoît 69009 Lyon

DP 069 386 21 00154 - Déposée le 22 janvier 2021 - Projet : Modification de Toiture-Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème - Superficie du terrain : 452 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Petit Romain -167 rue Duguesclin 69006 Lyon

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 Janvier 2021

---

PC 069 385 14 00235 T01 - Déposé le 22 janvier 2021 Transfert - Projet : Construction d'une Maison Individuelle - Surface créée : 138 M<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue de L'oiseau Blanc Lyon 5ème - Demandeur : Monsieur Bessemoulin Jérôme - 20 rue de L'oiseau Blanc 69005 Lyon Auteur : Monsieur Chaverot Yoann 5 rue de Bonald 69007 Lyon

PC 069 387 15 00068 M04 - Déposé le 21 janvier 2021 Modificatif - Projet : Construction de 5 Immeubles de Bureaux, d'activité Industrielle et Création de 253 Aires de Stationnement - Terrain : 32 rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème - Superficie du terrain : 22034 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Technopark 3 - 33 Avenue Foch - 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Lazard Laurent - Auteur : Unanime Architectes - 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 388 16 00288 M03 - Déposé le 20 janvier 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un Bâtiment de 37 Logements, Local Commercial et Création de 140 Aires de Stationnement - Terrain : 70-78 rue Laennec Lyon 8ème - Superficie du terrain : 13025 M<sup>2</sup> - Demandeur : Societe Anonyme de Construction Ville de Lyon - Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : Monsieur Bergereau Thierry - Auteur : Plan B Architectes Urbanistes - 45 rue de Sèze 69006 Lyon

PC 069 385 17 00130 M04 - Déposé le 19 janvier 2021 Modificatif - Projet : Démolition Totale. Construction d'une Maison Individuelle et Création de 2 Aires de Stationnement - Surface créée : 84 M<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 248 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Gallien Jérôme - 22 rue Chazay 69005 Lyon - Auteur : Madame Reguieg Christelle - 13 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne

PC 069 383 20 00011 T01 - Déposé le 18 janvier 2021 Transfert - Projet : Construction d'un Immeuble de 7 Logements et 7 Aires de Stationnements - Surface créée : 521 M<sup>2</sup> - Terrain : 12 rue de la Ruhe Lyon 3ème - Superficie du terrain : 354 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sccv Takt - 119 Avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Loisel Benjamin - Auteur : Monsieur Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 385 20 00209 M02 - Déposé le 20 janvier 2021 Modificatif - Projet : Extension et Réhabilitation d'une Maison Individuelle, Construction d'une Piscine - Surface créée : 59 M<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Henriette Lyon 5ème - Superficie du terrain : 460 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Larderet Luc 31 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Auteur : Monsieur Majerus Michel - 1 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 389 20 00226 M02 - Déposé le 19 janvier 2021 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un Commerce en Logements et Modification de façade- Surface créée : 10 M<sup>2</sup> - Terrain : 78 Bis rue Pierre Audry Lyon 9ème - Superficie du terrain : 694 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Temperance 1086 Avenue Albert Einstein

34000 Montpellier - Mandataire : Monsieur Fontenier Frédéric - Auteur : Monsieur Pramatarova Teodora - 2 rue de la Claire 69009 Lyon

PC 069 385 21 00012 - Déposé le 18 janvier 2021 - Projet : Installation d'un Carport - Terrain : 3 rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier Lyon 5ème Superficie du terrain : 542 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Rimlinger Jean-Pierre 3 rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier

69005 Lyon - Auteur : Monsieur Piller Pierre-Alban -19 Route des Romains 70700 Oiselay et Grachaux

PC 069 385 21 00013 - Déposé le 18 janvier 2021 - Projet : Extension d'une Maison, Modification de façade Et Installation d'un Portail - Surface créée : 23 M<sup>2</sup> - Terrain : 10 bis impasse du Général de Luzay Lyon 5ème Superficie du terrain : 881 M<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Picotin delphine - 10 Avenue des Chailliers 92000 Nanterre - Auteur : Monsieur Wallerand Benjamin 34 rue Pierre Dupont 69001 Lyon

PC 069 388 21 00014 - Déposé le 18 janvier 2021 - Projet : Changement de destination de 2 Locaux Commerciaux en Cabinet de Kinésithérapie Avec Modification de Façade. - Surface créée : 80 M<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue du Transvaal Lyon 8ème - Superficie du terrain : 707 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Transvaal 16 - 12 avenue du Château - 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Chouraqui Gilbert - Auteur : Monsieur Siffert Philippe 214 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

PC 069 384 21 00015 - Déposé le 18 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un Local Commercial en Logement et Changement de Menuiseries - Surface créée : 107 M<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue Jeanne Marie Célu Lyon 4ème - Superficie du terrain : 215 M<sup>2</sup> - Demandeur : Sci la Gloriette - 63 avenue Pasteur 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Mandataire : Monsieur Bonnamour Frédéric - Auteur : Monsieur Bonnamour Frédéric - 4 rue Claude Chappe 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

---

### Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 janvier 2021

---

PD 069 381 21 00001 - Déposé le 19 janvier 2021 - Projet : Démolition d'un Logement - Terrain : 6 impasse des Chartreux Lyon 1Er - Superficie du terrain : 473 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur de Fenoyl Bertrand - 6 impasse des Chartreux 69001 Lyon

---

### Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 18 au 22 janvier 2021

---

US 069 382 21 00015 - Déposé le 18 janvier 2021 - Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 40 M<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée - Terrain : 26 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 3694 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur El Yakoubi Fayçal 4 Avenue des Amazones 1224 Geneve - Auteur : Galyo - 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 21 00016 - Déposé le 22 janvier 2021 - Projet : Changement de destination d'un Logement en Bureaux - Terrain : 2 rue Feuillat Lyon 3ème - Superficie du terrain : 3963 M<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Loichot Chloé - 7 rue du Sorbier 38090 Villefontaine - Mandataire : Madame Malblanc Océane - Auteur : Confiance Immobilier - 44 Cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 383 21 00017 - Déposé le 20 janvier 2021 - Projet : Changement d'usage d'un Local d'habitation de 74,19 M<sup>2</sup> en Location Meublée de Courte Durée - Terrain : 243 rue Paul Bert Lyon 3ème - Superficie du terrain : 276 M<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Patenôtre Pierre-Louis - 89 rue de Dunkerque - 75009 Paris - Auteur : Ctya Gerimmo - 125 rue Garibaldi 69006 Lyon

---

### Déclarations préalables délivrées pendant la période du 18 janvier 2021 au 22 janvier 2021

---

DP 069 385 20 00354 T01 - Décision du 19 janvier 2021 Transfert À Sas Viluart Investissements - 4 Avenue de Camoëns 75016 Paris - Projet : Changement de Menuiseries - Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 383 20 01083 - Décision du 19 janvier 2021 À Madame Levy Hagar - 7 rue Omer Louis 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade- Terrain : 7 rue Omer Louis Lyon 3ème

DP 069 382 20 01997 - Décision du 19 janvier 2021 À Plenetude - 63 Avenue Roger Salengro - 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de Toiture- Terrain : 7 rue Gasparin Lyon 2ème

DP 069 387 20 02082 - Décision du 19 janvier 2021 À Entreprise Thabuis Sas - 21 rue de L'industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de Façades - Terrain : 35 rue Général de Miribel Lyon 7ème

DP 069 385 20 02190 - Décision du 19 janvier 2021 À Monsieur Ricome Arnaud - 38 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Construction d'une Piscine - Terrain : 38 rue Chazay Lyon 5ème

DP 069 387 20 02218 - Décision du 19 janvier 2021 À Grand Lyon Habitat - 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Ravalement de Façades - Terrain : 58 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 388 20 02222 - Décision du 18 janvier 2021 À Sci le 320 Vga - 180 A Route du Grand Guillermet - 69270 Cailloux Sur Fontaines

- Projet : Changement de destination d'un Bureau en Logement - Terrain : 320 Avenue Berthelot Lyon 8ème

---

**Permis de construire délivrés pendant la période du 18 janvier 2021 au 22 janvier 2021**

---

PC 069 388 17 00164 M03 - Arrêté du 19 janvier 2021 Modificatif À Kaufman And Broad Promotion 3 - 19 rue Domer - 69362 Lyon Cedex 07 - Projet : Démolition Totale - Construction d'un Bâtiment de 101 Logements (Dont Un Foyer de Jeunes Travailleurs de 38 Logements) Avec Création de 86 Aires de Stationnement - Surface créée : 4905 M<sup>2</sup> - Terrain : 22B rue Antoine Lumière Angle rue Saint Mathieu Lyon 8ème

PC 069 387 18 00243 M01 - Arrêté du 19 janvier 2021 Modificatif À Bouygues Immobilier - 186 Avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction d'un Immeuble de Laboratoire et de Bureaux et Création de 60 Aires de Stationnement - Surface créée : 5980 M<sup>2</sup> - Terrain : rue Saint-Jean de Dieu Lyon 7ème

PC 069 388 19 00042 M02 - Arrêté du 19 janvier 2021 Modificatif À Madame Akharzouz Caroline - 17 impasse Bazat 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un Entrepôt en Logement Avec Démolition Partielle et Modification de Façade. - Surface créée : 93 M<sup>2</sup> - Terrain : 55 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 388 19 00155 M01 - Arrêté du 19 janvier 2021 Modificatif À Sccv Lyon 8 - rue Croix-Barret - 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un Ensemble Immobilier de 76 Logements et 3 Locaux d'activité Avec Création de 45 Aires de Stationnement - Surface créée : 5521 M<sup>2</sup> - Terrain : 104 rue Croix-Barret Lyon 8ème

PC 069 389 19 00197 M01 - Arrêté du 19 janvier 2021 Modificatif Monsieur Brussin Frédéric - 163 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Extension d'une Maison Individuelle et Remplacement des Menuiseries et Couverture. - Surface créée : 46 M<sup>2</sup> - Terrain : 163 rue de Saint Cyr Lyon 9ème

PC 069 382 20 00092 T01 - Arrêté du 19 janvier 2021 Transfert À Sccv Hevea - 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un Bâtiment Avec Création de Bureaux Puis Changement de Sous-destination d'entrepôt en Bureaux et Changement de destination d'entrepôt en Commerce. - Surface créée : 3081 M<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Emile Duployé Lyon 2ème

PC 069 384 20 00167 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Monsieur et Madame Cousin et Chamontin Antonin et Audrey - 2 rue Dumont d'urville 69004 Lyon - Projet : Extension d'un Logement, Construction d'un Garage - Surface créée : 16 M<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Dumont d'urville Lyon 4ème

PC 069 383 20 00181 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Batigere Rhone-Alpes - 31 Bis rue Bossuet 69415 Lyon Cedex 06 - Projet : Réhabilitation d'un Bâtiment Avec Modification de Façades et Création de Mezzanines. - Surface créée : 32 M<sup>2</sup> - Terrain : 82 Cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 384 20 00192 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Sccv du Château 45 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Construction d'un Immeuble de 19 Logements, d'un Local de Bureaux et Création de 28 Aires de Stationnement - Surface créée : 1625 M<sup>2</sup> - Terrain : 83 rue Jacquard et 27 rue Philibert Roussy Lyon 4ème

PC 069 383 20 00250 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Monsieur Latham Lionel 28 rue Montaigne 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation et Extension d'une Maison Individuelle - Surface créée : 48 M<sup>2</sup> - Terrain : 28 rue Montaigne Lyon 3ème

PC 069 388 20 00271 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Monsieur Faurie Thibault - 59 rue de Trarieux 69003 Lyon

Projet : Démolition d'une Véranda et d'un Cabanon, Réhabilitation d'une Maison Individuelle Avec Extension et Création d'une Piscine.

Surface créée : 41 M<sup>2</sup> Terrain : 18 rue Thénard Lyon 8ème

PC 069 385 20 00274 - Arrêté du 19 janvier 2021 À Sdc 20 quai Romain Rolland - 20 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation d'Un Bâtiment - Terrain : 20 quai Romain Rolland Lyon 5ème

PC 069 382 20 00290 - Arrêté du 19 janvier 2021 À 21 Pbc - 5 place Antonin Poncet 69214 Lyon Cedex 02 - Projet : Changement de Menuiseries - Terrain : 21 place Bellecour Lyon 2ème